



## Résumé Technique

### **Résumé Technique: Mesures relatives aux situations de handicap, aux migrations et aux enregistrements de mariages: questions recommandées pour inclusion dans les questionnaires des recensements**

Date de publication: Juillet 2019

Mots-clés : recensement, objectifs de développement durable, situations de handicap, migrations internationales, mariage d'enfants, enregistrement des mariages

Dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, l'objectif 17.18 prône un renforcement du soutien au développement des capacités des pays en voie de développement, afin de pouvoir disposer d'un nombre plus important de données fiables, rapidement accessibles et de bonne qualité, ventilées par niveau de revenu, âge, sexe, race, origine ethnique, statut migratoire, handicap, localisation géographique et selon d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte des pays concernés en 2020. De même, le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNFPA (Réalisation 4) vise à s'assurer que « chaque personne est comptabilisée et prise en compte dans la poursuite des objectifs de développement durable, et ce, quel que soit l'endroit où elle se trouve ». La ventilation des données est essentielle afin de parvenir à une situation de développement durable en termes d'identification des personnes laissées pour compte, notamment certains groupes vulnérables tels que les migrants internationaux et les personnes en situation de handicap.

L'enregistrement des mariages et des divorces est un facteur de développement important, dans la mesure où il facilite l'accès aux droits, notamment pour les femmes, qui se trouvent souvent en situation de vulnérabilité. Un certificat de mariage est une preuve légale de mariage, sur laquelle les femmes peuvent s'appuyer pour préserver leurs biens et faire valoir leurs droits de succession en cas de veuvage. L'enregistrement des mariages peut également constituer un moyen de lutte contre les mariages d'enfants en fournissant un cadre légal d'interdiction de cette pratique dans les pays où ces lois existent et sont réellement appliquées. Il permet en outre les reconnaissances de paternité, garantit des conditions équitables en cas de divorce et établit les divers avantages liés au mariage. Les couples dont le



mariage n'a pas été enregistré bénéficie d'un accès moindre à des avantages tels que les régimes fiscaux ou la protection sociale lorsque ceux-ci privilégient les couples mariés. De même, l'enregistrement des divorces permet aux deux partenaires de se remarier et offre un socle légal régissant la répartition des responsabilités parentales post-mariage.

Dans de nombreux pays, les recensements sont la principale source de données permettant une analyse désagrégée conforme à l'objectif 17.18 des ODD, notamment concernant les données relatives aux situations de handicap et aux migrations. Bien que les recensements ne permettent pas, par nature, de recueillir des informations sur un grand nombre de variables, le nombre d'observations est important, notamment concernant la ventilation des données et en comparaison avec les données recueillies dans le cadre d'enquêtes auprès des ménages. Si une enquête auprès des ménages peut être d'une taille suffisante pour comparer la prévalence et les conséquences d'une situation de handicap par sexe ou par âge (voire en termes de type lieu de résidence, urbain ou rural), elle ne permet pas de produire des analyses sur des sous-populations de taille restreinte. Il est essentiel que les sous-populations (par exemple les personnes impliquées dans des migrations de masse) ou les comparaisons entre hommes et femmes habitant en milieu rural ne soient pas omises ou non ventilées.

Même si les précédents recensements ont permis de collecter des données sur les migrations, les situations de handicap, l'âge au premier mariage et l'enregistrement des mariages, la principale difficulté réside dans le fait que les données n'ont pas été recueillies selon une méthode normalisée et systématique dans l'ensemble des pays, voire d'un recensement à l'autre. En outre, les questions incluses dans le questionnaire du recensement, ainsi que les définitions, ont eu tendance à varier de façon significative.

L'objectif du présent résumé est de fournir des directives et des recommandations concernant les questions à poser dans le cadre des recensements, afin d'améliorer la qualité et la comparabilité des données relatives aux situations de handicap et aux migrations internationales. Concernant les mariages et les divorces, le résumé vise à encourager l'inclusion de questions concernant (1) l'âge au premier mariage, (2) le type de mariage et (3) le statut d'enregistrement du mariage dans le cadre de l'exercice 2020, avec pour objectif une normalisation optimale à l'avenir.



## A. Questions recommandées (situations de handicap).

Les situations de handicap sont un problème complexe, car elles intègrent différents aspects : structure et fonctions corporelles, limitation des activités (capacité) et restrictions participatives (performance), ainsi que des caractéristiques relatives à la personne concernée et à son environnement. Les personnes en situation de handicap doivent faire face à des difficultés d'intégration à la société et constituent souvent un des groupes de population les plus défavorisés.

Le « Washington Group » (WG), un groupe de travail municipal parrainé par les Nations Unies, a été créé en 2001 afin de répondre aux besoins urgents de mesures relatives aux situations de handicap comparables entre les différents pays. Les questions du WG sont désormais recommandées pour inclusion dans la 3e version révisée des Principes et recommandations applicables aux recensements de la population et du logement.

Le Washington Group, en charge des statistiques relatives aux situations de handicap, a identifié six domaines de fonctionnalité à inclure dans les recensements (voir l'Annexe 1 dans les descriptions ci-dessous) :

1. Avez-vous des difficultés à voir, même lorsque vous portez des lunettes ?
2. Avez-vous des difficultés à entendre, même lorsque vous utilisez un appareil auditif ?
3. Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des escaliers ?
4. Avez-vous des difficultés de mémorisation ou de concentration ?
5. Avez-vous des difficultés à vous laver complètement ou à vous habiller par vous-même ?
6. Avez-vous des difficultés de communication (c.-à-d à comprendre les autres et à vous faire comprendre) lorsque vous vous exprimez dans votre langue ?

***Il est fortement recommandé d'inclure l'ENSEMBLE des six questions élaborées par le WG et de les poser ainsi que formulées ci-dessus et dans l'Annexe 1.***

Les réponses concernant ces six domaines sont échelonnées selon le niveau



d'intensité : 1) Non, aucune difficulté ; 2) Oui, quelques difficultés ; 3) Oui, des difficultés sérieuses et 4) Incapacité totale. Une réponse indiquant un niveau de difficulté 3 ou 4 (difficultés sérieuses ou incapacité totale) sera considérée comme identification d'une personne en situation de handicap.

Aux fins du reporting et de la génération de données comparables au niveau international, le WG a recommandé l'utilisation d'un seuil spécifique pour définir la population de personnes en situation de handicap sur la base des réponses aux questions sur ces domaines de fonctionnalité. La sous-population identifiée comme étant en situation de handicap inclut les personnes connaissant des difficultés sérieuses ou affichant une incapacité totale dans l'un des domaines de fonctionnalité au moins. Un guide analytique technique (SPSS Syntax) est disponible sur le site Web du WG :

<http://www.washingtongroup-disability.com/wp-content/uploads/2016/12/WG-Document-5A-Analytic-Guidelines-for-the-Washington-Group-Short-Set-SPSS.pdf>

Les questions du WG ont été testées avec succès dans de nombreux pays (à revenu faible, intermédiaire et élevé) et utilisées dans les recensements et les enquêtes de plus de 78 pays. Leur objectif principal est de permettre d'effectuer des comparaisons entre pays et d'identifier la grande majorité des personnes en situation de handicap.

Afin de relever les défis associés aux traductions et au lexique spécifique aux situations de handicap, un protocole de traduction est disponible sur le site Web du WG : <http://www.washingtongroup-disability.com/wp-content/uploads/2016/12/WG-Document-3-Translation-of-the-Washington-Group-Tools.pdf>

*Coordinateurs statistiques en charge du suivi des questions relatives aux situations de handicap : Tapiwa Jhamba ([jhamba@unfpa.org](mailto:jhamba@unfpa.org)) et Sabrina Juran ([juran@unfpa.org](mailto:juran@unfpa.org))*

## **B. Questions recommandées (migrations internationales).**

Le 13 juillet 2018, les États membres des Nations Unies ont finalisé le texte du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (texte disponible dans toutes les langues officielles). Le Pacte mondial comprend 23 objectifs, qui peuvent



être consultés dans le Paragraphe 16 du Pacte mondial sur les migrations. L'objectif 1 est de permettre la collecte de données sur les migrations ventilées et précises, et de les utiliser comme base de l'élaboration de politiques factuelles

Conformément aux objectifs du Pacte mondial, l'UNFPA s'est engagé à l'amélioration des collectes de données en soutenant l'intégration de rubriques relatives aux migrations dans les recensements nationaux, par exemple :

- ☐ pays de naissance,
- ☐ pays de citoyenneté,
- ☐ année/période d'arrivée/date d'arrivée la plus récente,
- ☐ pays de naissance des parents,
- ☐ pays de résidence cinq ans avant le recensement, et
- ☐ motif de la migration

Les trois premières questions font partie intégrante de la 3e version révisée des Principes et recommandations applicables aux recensements de la population et du logement. L'UNFPA prône également une analyse et une diffusion rapides des résultats, qui doivent être ventilés et présentés à des fins statistiques, conformément aux normes internationales.

Les informations relatives au pays de naissance et au pays de citoyenneté permettent d'identifier la population des personnes nées à l'étranger et celle des citoyens étrangers, respectivement. Les questions portant sur l'année ou la période d'arrivée dans le pays permettent quant à elles de distinguer les migrants internationaux récemment arrivés de ceux établis depuis plusieurs années. Ces informations sont essentielles à l'élaboration des politiques, car les migrants récemment arrivés sont susceptibles de nécessiter un niveau d'intervention gouvernementale plus important, afin de faciliter leur intégration.

D'autres questions relatives aux migrations doivent également être envisagées pour inclusion dans les recensements nationaux : pays de naissance des parents, pays de résidence cinq ans avant le recensement, date d'arrivée la plus récente et motif de la migration.

*Coordinateurs statistiques en charge du suivi des questions relatives aux migrations : Tapiwa Jhamba (jhamba@unfpa.org), et Sabrina Juran*



([juran@unfpa.org](mailto:juran@unfpa.org))

### **C. Questions portant sur l'enregistrement des mariages et l'âge au premier mariage**

Dans la plupart des pays à revenu faible ou intermédiaire, il n'existe quasiment pas de données sur la couverture des enregistrements de mariage. L'examen récent de 160 questionnaires de recensement utilisés lors de l'exercice de 2010, archivés par la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) et/ou les archives censitaires de l'IPUMS de l'Université du Minnesota, a par exemple révélé que **seuls 8 pays ont recueilli des informations sur les enregistrements de mariages**. Ces données sont essentielles pour l'évaluation du niveau d'exhaustivité des enregistrements de mariages, mais aussi de leur impact sur la vie des femmes et de leurs enfants. Les pays ayant recueilli ces données lors de leur dernier recensement sont l'Arménie (2011), la Géorgie (2014), le Kirghizistan (2009), la Pologne (2011), le Sri Lanka (2014), l'Australie (2011), l'Égypte (2006) et le Sénégal (2013)<sup>1</sup>. Ces pays s'appuient sur des approches différentes pour la collecte d'informations relatives aux enregistrements de mariages. Un échantillon des questions posées est disponible dans l'Annexe 3 ci-dessous.

***Le présent résumé technique propose un échantillon de questions afin d'encourager le personnel de l'UNFPA à proposer aux offices statistiques nationaux d'inclure (si le calendrier le permet encore) ces questions dans le questionnaire du prochain recensement.***

Une autre découverte importante a montré que **moins de 30 pays** ont inclus à leur questionnaire une question portant sur **l'âge au premier mariage**, et ce, en dépit de la recommandation formulée à ce propos dans la 3e version révisée des Principes et recommandations applicables aux recensements de la population et du logement (paragraphe 4247). L'UNFPA prône également l'inclusion d'une question sur l'âge au

---

<sup>1</sup> Dans la mesure où tous les questionnaires de recensement des différents pays ne sont pas archivés par l'UNSD ou l'IPUMS, veuillez nous prévenir si vous apprenez que d'autres pays ont inclus des questions sur les enregistrements de mariages à leur questionnaire de recensement.



premier mariage pour les personnes interrogées ayant déjà été mariées.

Une augmentation du volume de collecte de données de ce type dans le cadre des recensements permettrait : (1) une meilleure compréhension de la couverture mondiale, nationale et infranationale de l'enregistrement des mariages ; (2) une analyse des incidences de l'absence d'enregistrement sur la vie des femmes (et celle de leurs enfants) ; et (3) une évaluation de la prévalence et de l'incidence des mariages d'enfants, ainsi que du niveau de respect des lois nationales régissant l'âge minimum du mariage. Elle permettra aussi de définir les questions relatives aux enregistrements de mariages les plus efficaces en fonction des différents contextes et l'établissement de directives améliorées concernant les différents libellés de ces questions pour le prochain exercice de recensement.

Afin d'obtenir plus de données de bonne qualité concernant les enregistrements de mariage, TD/PDB a proposé officiellement l'inclusion des questions suivantes aux enquêtes démographiques et sanitaires (EDS) et enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS), qui seront adressées aux personnes s'identifiant comme « mariées ».<sup>2</sup>

Quel est le type de votre mariage ?

- Civil/légal ;
- Coutumier/traditionnel ;
- Catégories religieuses spécifiques, à définir à l'échelon national, par exemple musulman/hindou/chrétien ;
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_
- Inconnu

Votre mariage a-t-il fait l'objet d'un enregistrement légal ?

La question ci-dessous, qui porte sur l'âge au moment du premier mariage/de la première union, est incluse aux questionnaires de base des EDS et des MICS : Quel était votre âge (en années révolues) au moment où vous vous êtes marié(e) pour la

---

<sup>2</sup> Les deux questions sont préliminaires et se fondent sur une étude documentaire. Elles n'ont pas été testées sur le terrain par les deux programmes d'enquêtes.



première fois ?

*Coordinateurs statistiques en charge du suivi des questions relatives aux enregistrements de mariages : Sandile Simelane (ssimelane@unfpa.org), Mengjia Liang (liang@unfpa.org), et Romesh Silva (rosilva@unfpa.org).*

### **ANNEXE 1 : ENSEMBLE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SITUATIONS DE HANDICAP ÉLABORÉ PAR LE WASHINGTON GROUP**

1. Avez-vous des difficultés à voir, même lorsque vous portez des lunettes ?
  - Non, aucune difficulté
  - Oui, quelques difficultés
  - Oui, des difficultés sérieuses
  - Incapacité totale
  
2. Avez-vous des difficultés à entendre, même lorsque vous utilisez un appareil auditif ?
  - Non, aucune difficulté
  - Oui, quelques difficultés
  - Oui, des difficultés sérieuses
  - Incapacité totale
  
3. Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des escaliers ?
  - Non, aucune difficulté
  - Oui, quelques difficultés
  - Oui, des difficultés sérieuses
  - Incapacité totale
  
4. Avez-vous des difficultés de mémorisation ou de concentration ?
  - Non, aucune difficulté
  - Oui, quelques difficultés
  - Oui, des difficultés sérieuses
  - Incapacité totale
  
5. Avez-vous des difficultés à vous laver complètement ou à vous habiller par vous-même ?





- Non, aucune difficulté
- Oui, quelques difficultés
- Oui, des difficultés sérieuses
- Incapacité totale

6. Avez-vous des difficultés de communication (c.-à-d à comprendre les autres et à vous faire comprendre) lorsque vous vous exprimez dans votre langue ?

- Non, aucune difficulté
- Oui, quelques difficultés
- Oui, des difficultés sérieuses
- Incapacité totale

## **ANNEXE 2 : QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE RECENSEMENT RELATIVES AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES**

### **PAYS DE NAISSANCE** (question de base P&R)

Pour les pays définissant le lieu de naissance comme étant l'unité géographique au sein de laquelle la naissance a réellement eu lieu :

Où (nom de la personne) est-il/elle né(e) ?

- Le pays du recensement : spécifier la province [ou l'État/la région] et la municipalité [ou la division administrative nationale de second niveau pertinente]
  - Province : \_\_\_\_\_  Province inconnue
  - Municipalité : \_\_\_\_\_  Municipalité inconnue
- Autre pays : spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles :
  - Pays : \_\_\_\_\_
- Inconnu
- Pays de naissance inconnu

Pour les pays définissant le lieu de naissance comme étant le lieu de résidence de la mère de la personne interrogée au moment de sa naissance :

Où la mère de \_\_\_\_\_ résidait-elle lorsqu'elle lui a donné naissance ?

- Le pays du recensement : spécifier la province [ou l'État/la région] et la municipalité [ou la division administrative nationale de second niveau



pertinente]

- Province : \_\_\_\_\_  Province inconnue
- Municipalité : \_\_\_\_\_  Municipalité inconnue
- Autre pays : spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles :
  - Pays
  - Inconnu
- Pays de naissance inconnu

### **PAYS DE CITOYENNETÉ** (question de base P&R)

Quel est le pays de citoyenneté de (nom de la personne) ?

- Le pays du recensement : spécifier la province [ou l'État/la région] et la municipalité [ou la division administrative nationale de second niveau pertinente]
- (le pays du recensement) et un autre pays (ou d'autres pays), spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles :
  - L'autre pays (les autres pays) \_\_\_\_\_
- Autre pays (ou autres pays), spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles :
  - Pays \_\_\_\_\_
- Pays inconnu
- Pays de citoyenneté inconnu
- Pas de citoyenneté (apatride)

### **ANNÉE OU PÉRIODE D'ARRIVÉE DANS LE PAYS DU RECENSEMENT POUR LES PERSONNES NÉES À L'ÉTRANGER** (OU LES MIGRANTS DE RETOUR) (question de base P&R)

Pour les pays où les immigrants peuvent sortir du pays et/ou y revenir librement après avoir obtenu le statut de résident permanent/autorisé, demander aux personnes nées dans un autre pays :

En quel mois de quelle année (nom de la personne) est-il/elle arrivé(e) pour la première fois dans (le pays du recensement) afin d'y vivre pendant une période supérieure ou égale à un an ?

- Année \_\_\_\_  Mois \_\_\_\_  Inconnu



Pour les pays vers lesquels les personnes ont migré plus d'une fois, à différents moments de leur vie ou de manière cyclique (par exemple pour motifs professionnels), demander aux personnes nées dans un autre pays ou aux migrants de retour :

En quel mois de quelle année (nom de la personne) est-il/elle arrivé(e) pour la dernière fois dans (le pays du recensement) afin d'y vivre pendant une période supérieure ou égale à un an ?

- Année \_\_\_\_  Mois \_\_\_\_  Inconnu

### **PAYS DE NAISSANCE DES PARENTS** (question facultative P&R)

Demander aux personnes nées dans le pays du recensement

Où sont nés les deux parents de (la personne) ?

(a) Père de (la personne)

- (le pays du recensement)  
 Autre pays [spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles]

\_\_\_\_\_

- Pays de naissance inconnu

(b) Mère de (la personne)

- (le pays du recensement)  
 Autre pays [spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles]

\_\_\_\_\_

- Pays de naissance inconnu

### **MOTIF PRINCIPAL DE LA MIGRATION (OU DU DÉPART DU PAYS DU RECENSEMENT POUR LES MIGRANTS DE RETOUR)** (question facultative P&R)

Le motif de la migration/du retour est généralement demandé aux personnes ayant vécu à l'étranger pendant au moins 12 mois. Dans certains pays, la population cible de cette question se compose des migrants de retour, des personnes nées à l'étranger et des citoyens étrangers.

Quelle est la principale raison pour laquelle (NOM DE LA PERSONNE) est venu(e) vivre dans le pays du recensement ?

- Installation (long terme/séjour permanent)  
 Raisons professionnelles (y compris service militaire)



- Éducation ou formation
- Mariage, regroupement familial ou constitution de famille
- Déplacement forcé (réfugiés, demandeurs d'asile, protection temporaire, etc.)
- Autre raison (spécifier) \_\_\_\_\_

Des questions complémentaires, dont l'inclusion est recommandée par le Groupe d'experts des Nations Unies sur les statistiques des migrations internationales font référence à l'acquisition de la citoyenneté d'un pays étranger ou d'un lieu de résidence dans ce pays par la personne interrogée ou un membre de son ménage.

#### **ACQUISITION DE CITOYENNETÉ** (question facultative P&R)

Pour les citoyens de (pays du recensement), y compris les citoyens à double nationalité :

Jouissez-vous de la citoyenneté de (pays du recensement) depuis votre naissance ?

- Non  Oui (ignorer les 3 prochaines questions)

Comment avez-vous obtenu la citoyenneté de (pays du recensement) ?

- Mariage  Naturalisation

Choix  Autre (spécifier) \_\_\_\_\_

[Remarque : les catégories de réponses présentées ci-dessus doivent être ajustées afin d'inclure celles concernant le pays du recensement.]

Quelle était votre citoyenneté précédente [spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles.]

Pays \_\_\_\_\_  Pays inconnu

En quel année avez-vous obtenu la citoyenneté de (pays du recensement) ?

Année \_\_\_\_\_  Année inconnue

#### **QUESTIONS RELATIVES AUX SÉJOURS EN TANT QUE RÉSIDENT À L'ÉTRANGER** (question facultative P&R)

Demander aux personnes de plus d'un an citoyennes du pays de collecte des données :

(nom de la personne) a-t-il/elle déjà vécu à l'extérieur de (pays du recensement)



pendant une période d'au moins 12 mois ?

- Oui
- Non (ignorer les 2 prochaines questions)
- Ne sait pas (ignorer les 2 prochaines questions)

Quand (nom de la personne) est-il/elle arrivé(e) pour la dernière fois à (pays du recensement) pour y vivre pendant une période supérieure ou égale à 12 mois ?

Année \_\_\_\_ Mois \_\_\_\_  Ne sait pas

Dans quel pays (nom de la personne) a-t-il/elle vécu en dernier ? [spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles.] Pays \_\_\_\_\_  Ne sait pas \*

Pour la saisie des données relatives aux migrants de retour, les pays peuvent également choisir d'utiliser d'autres seuils de durée, en conformité avec les pratiques nationales.

### **MEMBRES DU MÉNAGE RÉSIDANT À L'ÉTRANGER** (question facultative P&R)

Demander au chef du foyer ou à la personne référente :

Au cours des cinq dernières années, un ancien membre du ménage est-il parti vivre à l'étranger pour une période supérieure ou égale à 12 mois, et vit-il encore à l'étranger actuellement ?

- Oui : veuillez donner les noms et répondre aux prochaines questions pour chaque membre
- Non (fin du module consacré à l'émigration)

Combien de membres du ménage sont-ils partis vivre à l'étranger pour une période supérieure ou égale à 12 mois et y vivent encore actuellement ?

Pour chaque personne identifiée comme migrant(e), veuillez spécifier :

Nom, sexe, âge (en années révolues) au moment du départ, mois et année de départ, pays de destination en vue d'un séjour d'une durée supérieure ou égale à 12 mois (spécifier le pays en tenant compte des frontières actuelles), motif principal du départ vers l'étranger, niveau d'instruction au moment du départ (pour les personnes âgées de 10 ans ou plus), emploi au moment du départ

Une liste précodée de pays peut-être utilisée si les destinations se concentrent sur

quelques pays. Dans ce cas, une catégorie « Autre (spécifier) \_\_\_ » doit être ajoutée à la liste.

**ANNEXE 3 : EXEMPLES DE QUESTIONS ISSUES DE FORMULAIRES NATIONAUX CONTENANT DES QUESTIONS SUR L'ENREGISTREMENT DES MARIAGES LORS DE L'EXERCICE DE RECENSEMENT DE 2010**

N°	Pays	Année du recensement	Questions portant sur l'enregistrement des mariages
1	Arménie	2011	<p>La question relative à l'état matrimonial ventilait les personnes âgées de 15 ans et plus dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Jamais marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) (mariage enregistré)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) (mariage non enregistré)</li> <li><input type="checkbox"/> Mariage uniquement célébré selon le rite canonique de l'Église</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e) (mariage enregistré)</li> <li><input type="checkbox"/> Séparé(e) (mariage non enregistré)</li> </ul>
2	Géorgie	2014	<p>La question relative à l'état matrimonial classifiait les personnes âgées de 15 ans et plus dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Célibataire</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</li> </ul> <p>Il a été demandé aux personnes se déclarant mariées si leur mariage avait été enregistré (O/N)</p>
3	Kirghizistan	2009	<p>La question relative à l'état matrimonial classifiait les personnes âgées de 15 ans et plus dans les catégories suivantes :</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Jamais marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) avec enregistrement du mariage</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) sans enregistrement du mariage</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Séparé(e)</li> </ul>
<b>4</b>	<b>Pologne</b>	<b>2011</b>	<p>La question relative à l'état matrimonial ventilait les personnes âgées de 15 ans et plus dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Célibataire</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) (personne mariée de fait)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) (séparation jugée par un tribunal en cours)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) (personne non mariée de fait, mais sans procédure de séparation jugée par un tribunal en cours)</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</li> </ul> <p>Il était en outre demandé aux personnes interrogées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Spécifier la date de signature du contrat de mariage ou de début de la cohabitation ; et</li> <li><input type="checkbox"/> Déclarer si la relation actuelle est officiellement établie auprès d'un bureau d'enregistrement des actes ou d'une église (association à caractère religieux) ? Cette question était toutefois facultative. Les réponses proposées étaient (1. Oui ; 2. Non ; et 3. Je ne souhaite pas répondre à cette question).</li> </ul>
<b>5</b>	<b>Sri Lanka</b>	<b>2011</b>	<p>La question relative à l'état matrimonial ventilait les personnes dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Jamais marié(e)</li> </ul>

			<input type="checkbox"/> Marié(e) (mariage enregistré) <input type="checkbox"/> Marié(e) (mariage coutumier) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Légalement séparé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) officieusement
<b>6</b>	<b>Australie</b>	<b>2011</b>	<p>La question relative à l'état matrimonial classifiait les personnes dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Jamais marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Séparé(e) mais non divorcé(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e)</li> </ul> <p>Le questionnaire contient une note informant les interrogateurs et les personnes interrogées que la catégorie « Marié(e) » fait référence aux mariages enregistrés.</p>
<b>7</b>	<b>Égypte</b>	<b>2006</b>	<p>État matrimonial des hommes âgés de 18 ans et plus et des femmes âgées de 16 ans et plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Âge inférieur à celui spécifié</li> <li><input type="checkbox"/> Jamais marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e) aux termes d'un contrat</li> <li><input type="checkbox"/> Marié(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Divorcé(e)</li> <li><input type="checkbox"/> Veuf/veuve</li> </ul>
<b>8</b>	<b>Sénégal</b>	<b>2013</b>	<p>B41. État matrimonial Situez l'état matrimonial du recensé et inscrivez le code correspondant à la réponse (voir instructions en bas de page). Si B41 &gt;= 06, ignorer B 42</p> <p><i>Options :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 00- Monogame (pour les hommes et les femmes mariés en union monogame)</li> <li><input type="checkbox"/> 01- Poly/1e épouse (pour les femmes mariées en union polygame, et qui occupe le</li> </ul>



			<p>1er rang (1e épouse)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 02- Poly/2e épouse/2 épouses</li> <li><input type="checkbox"/> 03- Poly/3e épouse/3 épouses</li> <li><input type="checkbox"/> 04- Poly/4e épouse/4 épouses</li> <li><input type="checkbox"/> 05- Poly/5e épouse/5 épouses</li> <li><input type="checkbox"/> 06- Célibataire</li> <li><input type="checkbox"/> 07- Veuf/Veuve</li> <li><input type="checkbox"/> 08- Divorcé(e)</li> <li><input type="checkbox"/> 09- Union libre (concubinage)</li> <li><input type="checkbox"/> 10- Séparé (e)</li> </ul> <p><b>B42. DÉCLARATION À L'ÉTAT CIVIL</b>          Est-que le mariage de [NOM] a été déclaré à l'État civil? Inscrivez la réponse appropriée : <input type="checkbox"/> 1 si c'est OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 0 si c'est NON</li> <li><input type="checkbox"/> et 9 pour NSP</li> </ul>
--	--	--	--